

# LES GROUPES DE TRAVAIL DU RECA

Projets de fin d'études - *Laurence Garnesson, Aymeric Hays-Narbonne, Renaud Jungmann, Patricia Stroud, Linda Zaki*



Groupe de travail du RECA initié pour :

- Observer les pratiques des écoles d'animation concernant les projets de fin d'études
- Sonder les usages de manière anonyme pour établir un premier retour chiffré
- Présenter les premiers chiffres dans un rapport –envoyé au bureau du RECA en septembre 2014-
- Créer des liens avec les studios/diffuseurs/organismes officiels pour les étapes suivantes :
  - Nous accompagner dans la rédaction d'un Vade Meccum des « usages » (droits d'Auteur...)
  - Proposer ou compléter des documents téléchargeables à la demande (convention étudiants, compositeurs...)
  - Éventuellement unifier les usages pour faciliter les diffusions dans les festivals, etc.
  - Aborder les problématiques complexes des revenus éventuellement générés

Ce que ce groupe de travail n'est pas

Ce groupe de travail s'inscrit pleinement dans la ligne directrice de la charte du RECA : transparence des écoles, mais aussi respect des pluralités de formations, des diversités, etc.

Un groupe qui n'est :  
Ni intrusif,  
Ni moralisateur

## RÉSULTATS DU SONDAGE

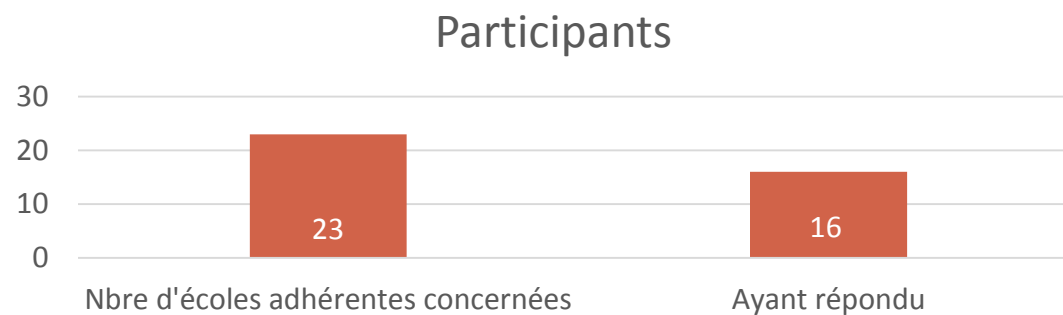


#### Présentation du sondage

- Sondage effectué en interne, les questions ont été débattues lors des Assemblées Générales
  - Début du sondage en mai 2014 – clos en juillet 2014.
  - Premiers résultats présentés à l'AG d'Annecy et au CNC.
- ✓ Outil : Survey Monkey
  - ✓ Nombre de questions : 26
  - ✓ Sondage Anonyme



#### Participants



Taux de  
retours  
69,57 %

## LES FILMS & LEUR DIFFUSION



## Types de films Diffusés

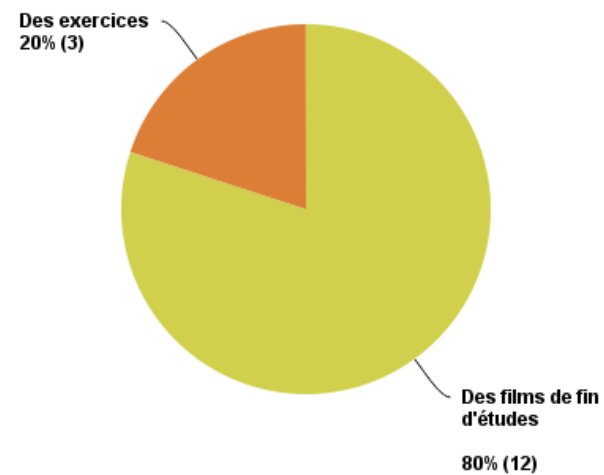
Il s'agit majoritairement de **films de fin d'études** (80% des diffusions), **achevés et généralement réalisés en groupe**.

Seuls 20 des films sont réalisés individuellement.

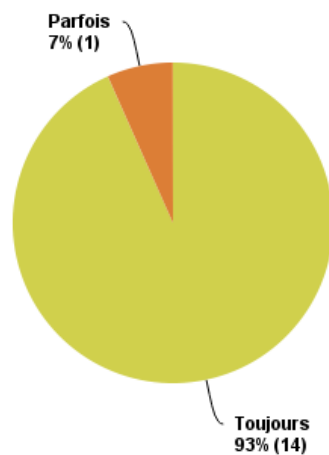
Ils sont, dans leur grande majorité, achevés (93%).

**A noter** : les exercices représentent 20% des diffusions.

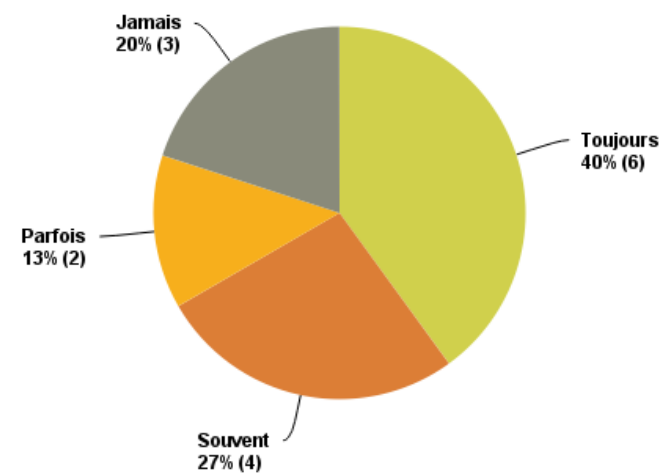
## Que diffuse votre école ?



## Les films que vous diffusez sont-ils achevés ?



## Ces films sont-ils réalisés en groupe ?



## Où sont diffusés les films ?

**Les écoles diffusent massivement les films**, avec en tête : festivals (93%), Journées Portes Ouvertes, site internet de l'école.

**Le moins souvent, voir jamais** : site internet des chaînes TV.

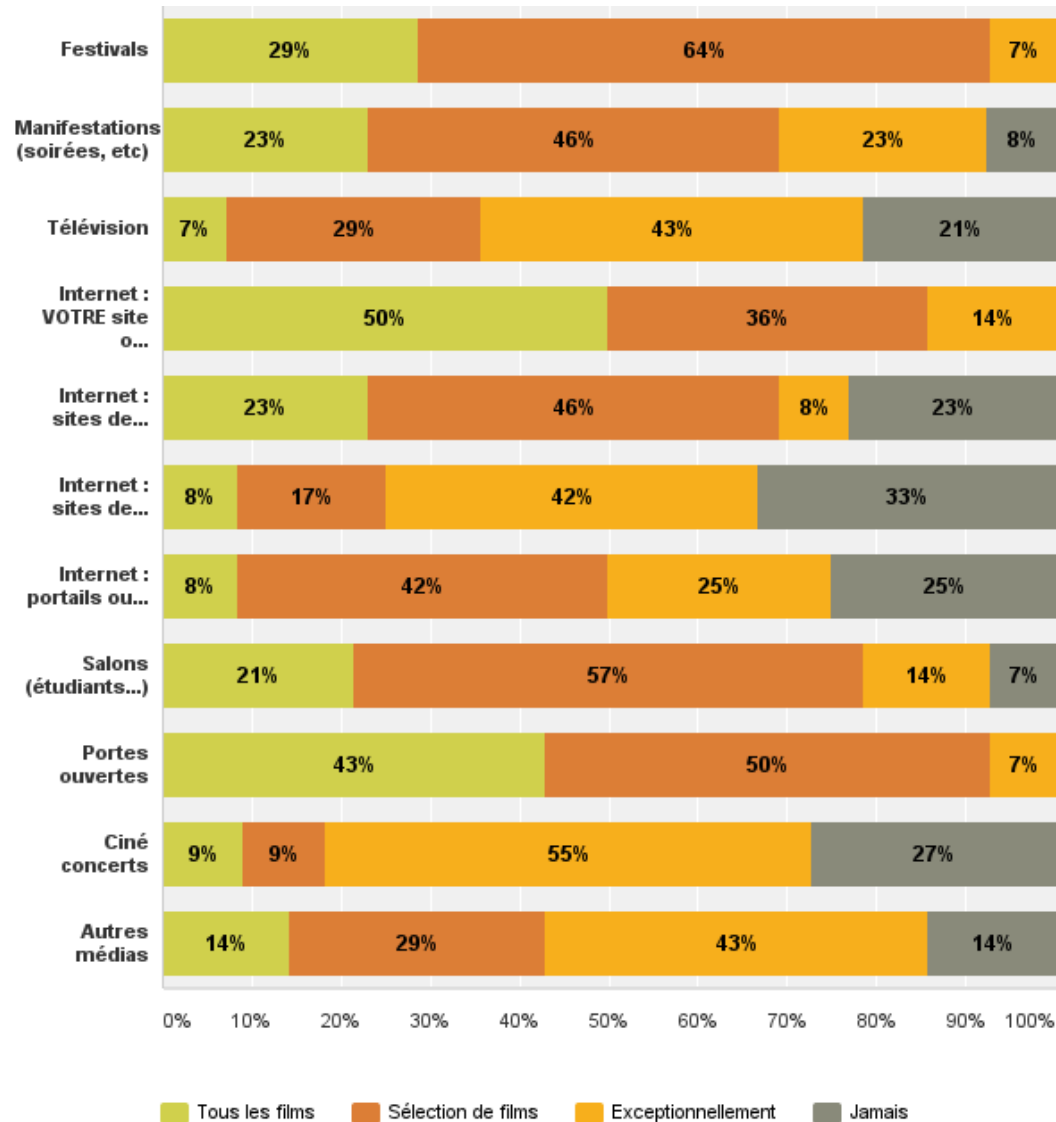
A noter que 31% des écoles ne diffusent pas les films sur des sites de streaming gratuits (Viméo, Youtube, etc).

**Les écoles diffusent majoritairement une sélection de films** et assez rarement l'intégralité de leur production (même sur leur propre site internet et lors des Journées Portes Ouvertes).

Les diffusions TV (broadcast et/ou sites des chaînes TV) restent assez marginales.

	Tous les films	Sélection de films	Exceptionnellement	Jamais	Total
Festivals	29% 4	64% 9	7% 1	0% 0	14
Manifestations (soirées, etc)	23% 3	46% 6	23% 3	8% 1	13
Télévision	7% 1	29% 4	43% 6	21% 3	14
Internet : VOTRE site ou celui des étudiants	50% 7	36% 5	14% 2	0% 0	14
Internet : sites de streaming en ACCES LIBRE	23% 3	46% 6	8% 1	23% 3	13
Internet : sites de chaînes TV	8% 1	17% 2	42% 5	33% 4	12
Internet : portails ou sites divers (hors site RECA)	8% 1	42% 5	25% 3	25% 3	12
Salons (étudiants...)	21% 3	57% 8	14% 2	7% 1	14
Portes ouvertes	43% 6	50% 7	7% 1	0% 0	14
Ciné concerts	9% 1	9% 1	55% 6	27% 3	11
Autres médias	14% 1	29% 2	43% 3	14% 1	7

## Tableau des diffusions des films



Qui est en charge des diffusions ?

Globalement, ce sont les écoles elles-mêmes qui se chargent des diffusions : 69% d'entre elles le font pour les festivals, 60% pour les diffusions TV, et 87% pour la vente.

Les prestataires externes représentent 19% des diffusions en festival et 27% des diffusions TV. Ils sont plus présents (environ 30%) dès que les diffusions génèrent des revenus. Les écoles sont relativement satisfaites de leurs prestataires, un peu moins en ce qui concerne les diffusions TV.

A noter : 50% des prestataires mandatés sont payants (8 réponses).

Taux de satisfaction du prestataire, si concerné

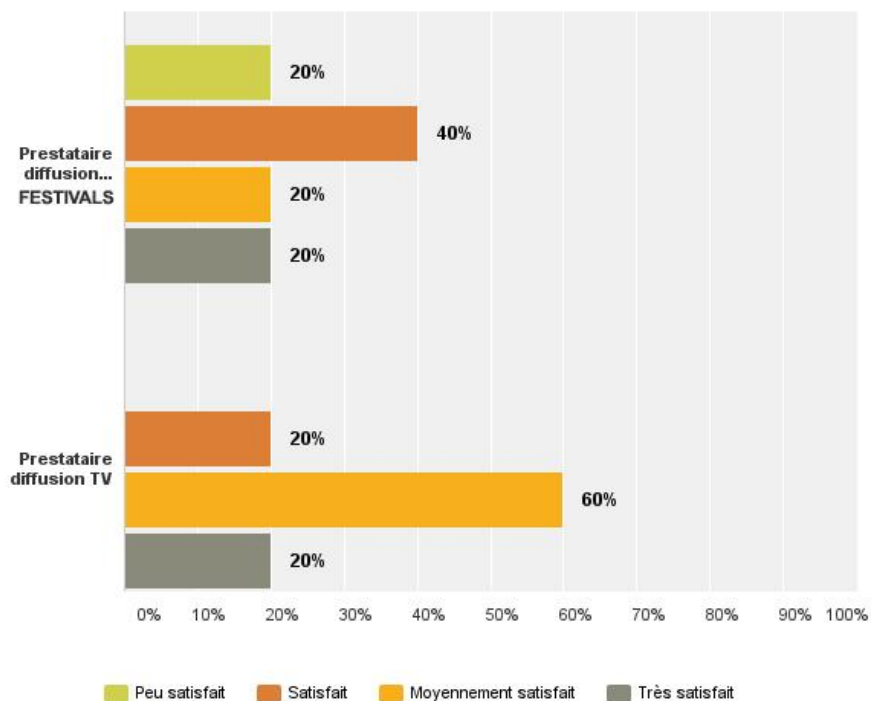
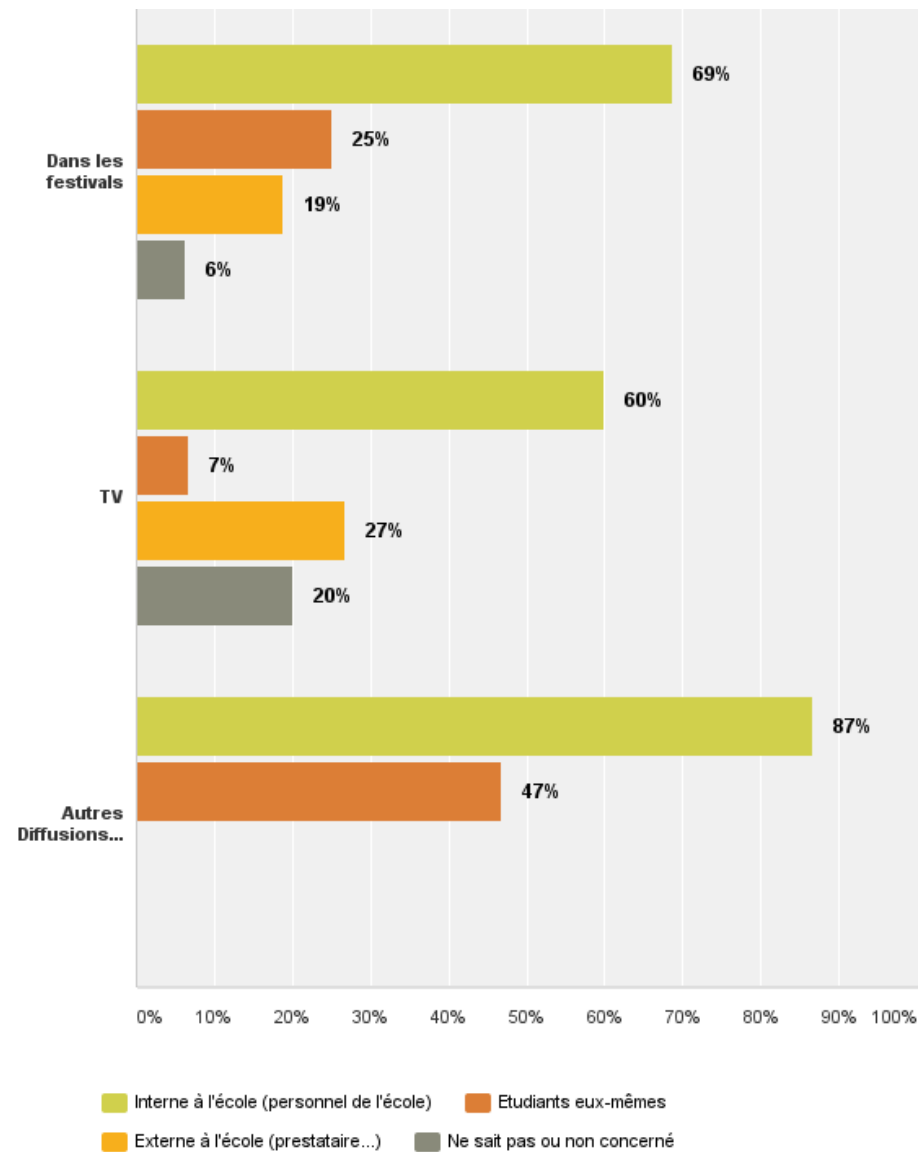


Tableau des chargés de diffusion





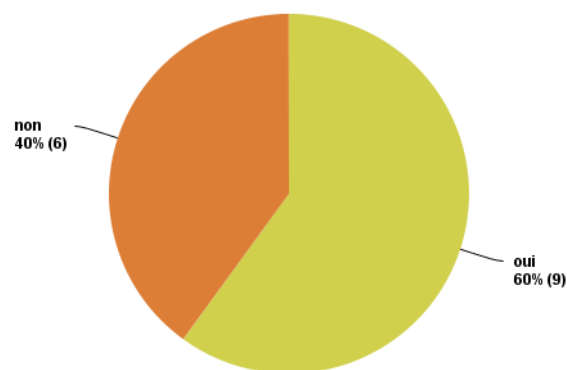
## Les intervenants extérieurs pour participer aux projets

**60% des écoles ont un partenariat avec d'autres établissements** pour la musique, le son, les VFX, etc.

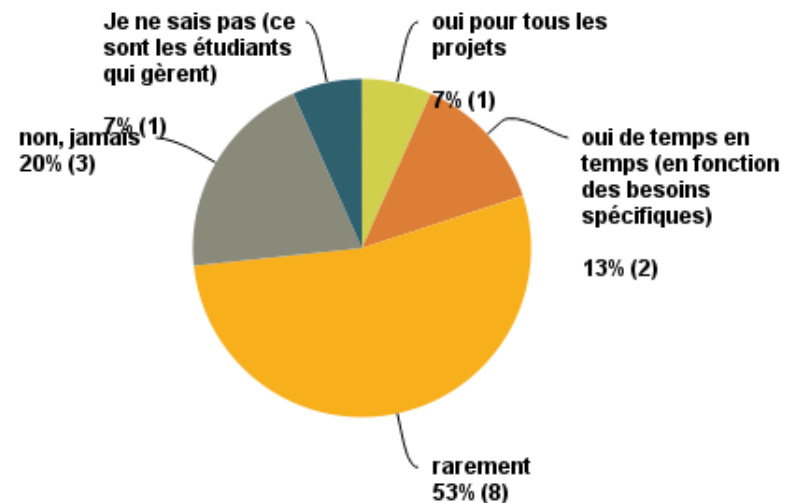
Les partenariats avec les structures professionnelles (studios, freelances) sont plus rares : les  $\frac{3}{4}$  des écoles ne le font jamais ou rarement.

Elles préfèrent collaborer avec des particuliers (bénévoles ou non) : 85% des établissements le font de temps en temps.

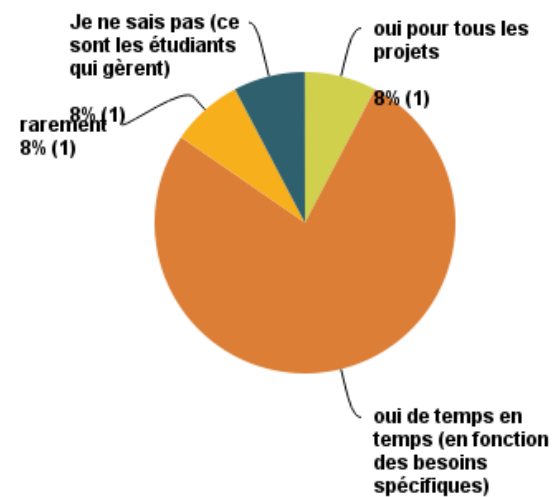
## Partenariats avec d'autres ÉCOLES (musique, voix, VFX...)



## Partenariats avec studios ou pros (autres que les professeurs)



## Partenariats avec des particuliers (bénévoles, familles, amis, volontaires...) pour musique VO, VFX



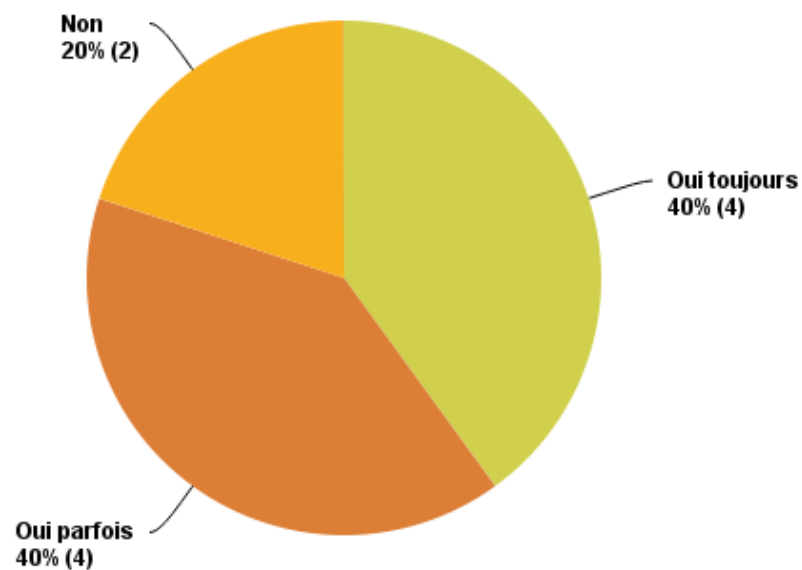
## LA MUSIQUE, LES DÉPÔTS, LES CONVENTIONS



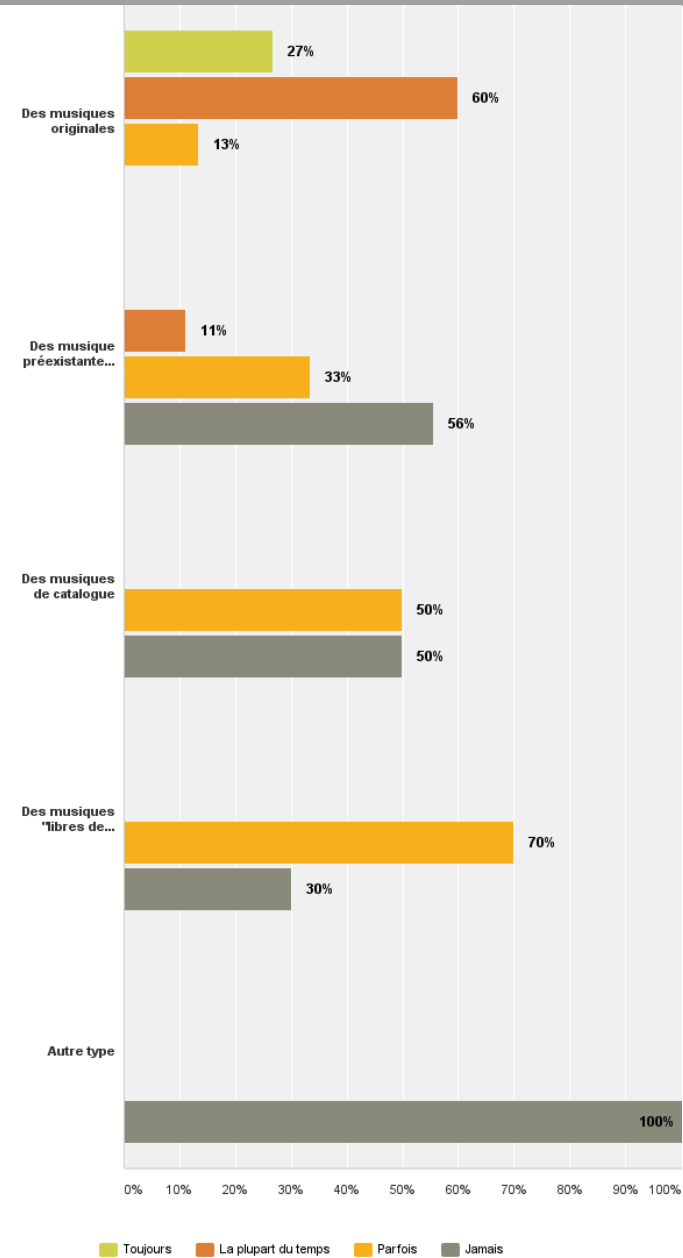
## Quelles musiques ?

Très majoritairement (87%), les écoles préfèrent travailler avec des musiques originales. Les musiques préexistantes sont utilisées assez rarement, contrairement aux musiques dites « libres de droit » ou de catalogue qui sont exploitées régulièrement.

## Dans le cas d'une musique préexistante, entamez-vous des démarches auprès des ayants droits ou SACEM ?



## Cartographie des musiques

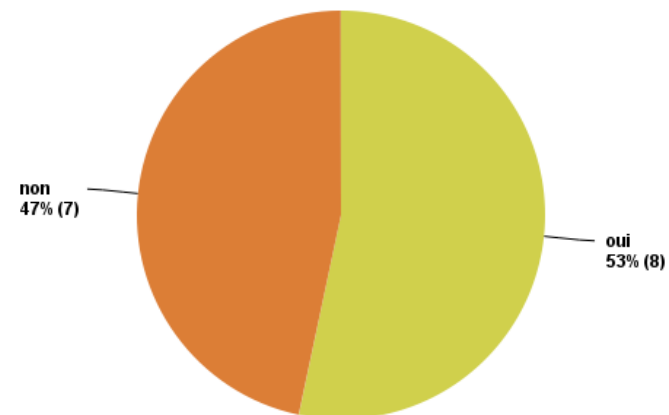


## Les Conventions dans les écoles

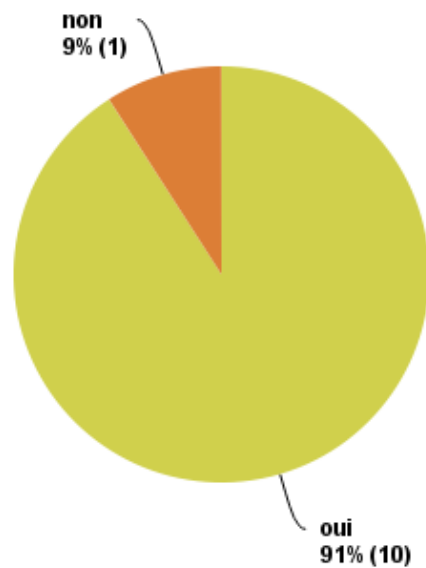
Une bonne moitié des établissements a mis en place une convention pour gérer les questions relatives au son et à la musique. Toutefois, 47% des écoles n'en ont pas mais **91% des établissements seraient intéressés par une convention commune proposée par le RECA.**

53% des écoles ont mis en place une convention avec leurs étudiants.

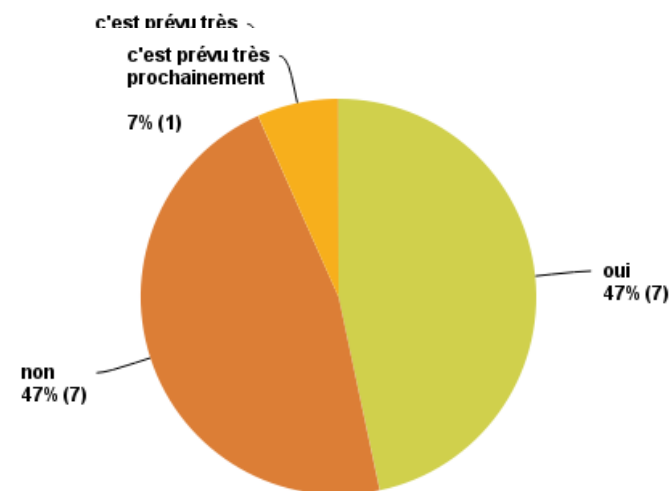
## Avez-vous mis en place une ou plusieurs conventions Ecole &lt;=&gt; Etudiants ?



## Si vous n'en avez pas déjà, seriez-vous intéressé par une convention proposée via le RECA ?



## Conventions avec des artistes interprètes, des compositeurs indépendants, etc ?



## Dépôt des Œuvres

**Les films ne sont que très rarement déposés.**

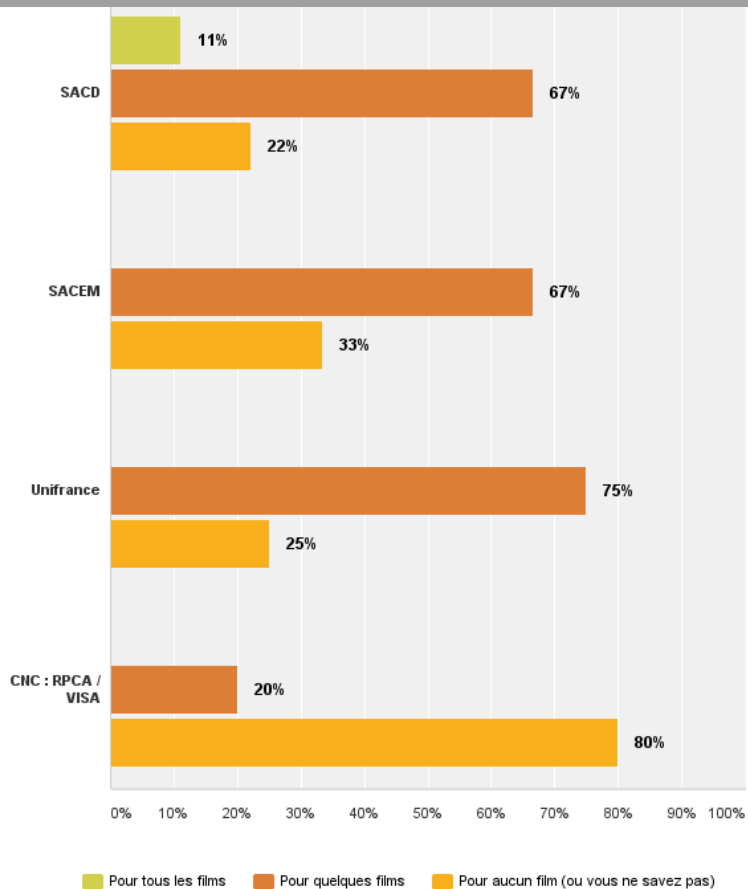
Le dépôt est fait soit par l'étudiant lui-même, soit par l'établissement (moins souvent).

**A noter :** il arrive également que ce soit d'autres auteurs du film (compositeur par exemple) qui fassent le dépôt.

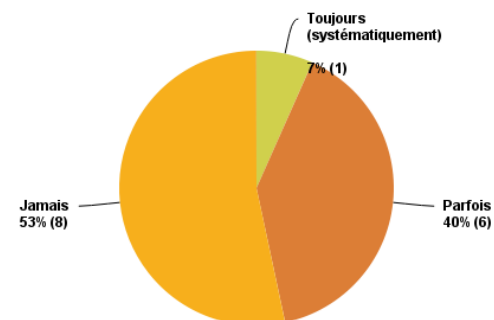
Le dépôt est généralement fait uniquement pour quelques films et majoritairement auprès d'UNIFRANCE (75%), de la SACD (67%) et de la SACEM (67%).

**A noter :** le dépôt auprès du CNC (RPCA/VISA) est quasiment inexistant.

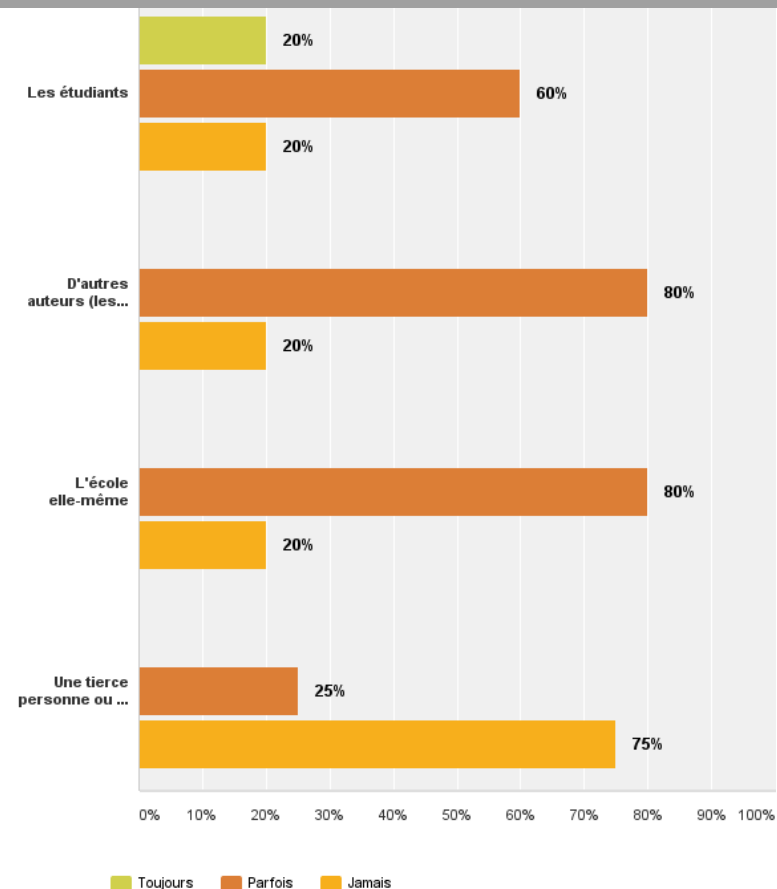
## Le dépôt se fait auprès de :



## Déposez-vous les œuvres ?



## Les œuvres sont déposés par :



LÀ OÙ ÇA DEVIENT PLUS COMPLEXE



## Revenus éventuels

**La plupart des diffusions ne génère aucun revenu.**

Si revenu il y a, cela ne semble pas poser de soucis comptables aux établissements :

**Festivals** : dans la plupart des cas\*, le **prix est intégralement reversé à l'étudiant**, soit directement, soit via une structure interne (Association des étudiants, etc.).

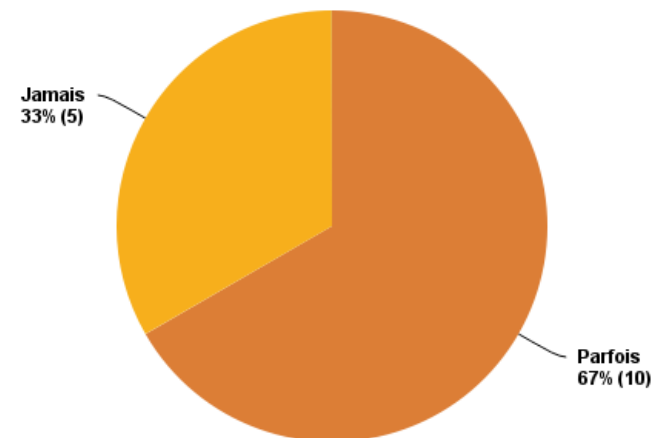
**Vente** : généralement l'école garde la part Producteur et verse à l'étudiant la part Auteur.

Répartition aux élèves participants aux films. Sous contrôle d'un élève responsable désigné par contrat. Aucun revenu pour l'école.

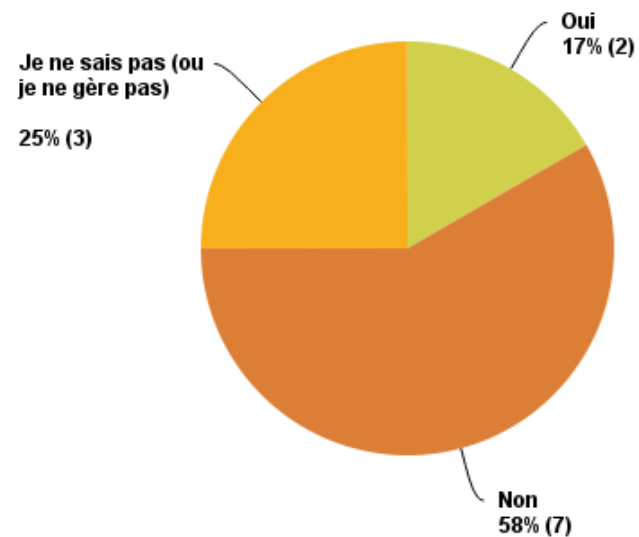
*\*Pour autant, il apparait, dans certains cas, que les destinataires des revenus ne soient pas toujours les Auteurs. En effet, ces revenus sont intégrés à la comptabilité de l'école, versés à une Association d'étudiants ou similaire.*

Pour les écoles interrogées, les revenus éventuels sont très peu significatifs (centaines d'euros par an, au mieux quelques milliers).

## Certaines diffusions génèrent-elles des revenus (prix dans les festivals, diffusions TV..) ?



## Si les films génèrent des revenus, cela pose t-il un souci ou des questions comptables ?



## PREMIÈRES CONCLUSIONS





## Constat

La lecture de ce diaporama et des chiffres mettent en lumière beaucoup de différences dans le traitement des diffusions, des droits d'Auteur et de la gestion des rétributions financières.

Pour autant, **on remarque la volonté de chaque école de « vouloir bien faire »** et l'attente qu'elles ont presque toutes en matière d'outils, de guides, de référence pour les aider à gérer au mieux ces problématiques.

Il est clair que rares sont les écoles qui possèdent en interne, ou ont les moyens de financer en externe, les compétences juridiques et comptables nécessaires pour gérer les productions des écoles.

Lors d'un échange avec le CNC à Annecy, ce constat a été partagé et des premières pistes de travail ont été envisagées.

## Pistes de réflexions et poursuite du travail

Deux supports semblent importants à mettre en place rapidement\* :

1/ **Un vade-mecum** permettant de faire le point sur la production dans les écoles avec, par exemple, une FAQ (*Qu'est-ce qu'une œuvre ?, les droits et devoirs d'un étudiants / Auteur, comment se positionne une école pour la diffusion, une école est-elle producteur ?*), mais aussi un guide des choses à faire, ou à éviter, pour respecter le droit d'Auteur... et les aspects comptables.

2/ **Des modèles de conventions** pour les écoles, qu'elles pourraient utiliser à leur convenance.

*\*Ces documents existent sûrement, mais ils faut peut-être les adapter à nos spécificités.*

Il est entendu que toute aide de spécialistes et institutions audio-visuelles est la bienvenue pour permettre au RECA de rédiger ces documents correctement et poursuivre ce vaste chantier.